

Capital du FCSM : la communauté de communes ne donnera pas plus

Ce mardi 30 juin, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud se sont penchés sur l'augmentation du capital du Football Club Sochaux-Montbéliard. Pour des raisons budgétaires, la collectivité, qui était entrée à ce capital en débloquent la somme de 50 000 € en 2024, ne donnera pas plus pour le moment.

Deux ans plus tard, au vu de l'actualité, le sujet revient sur la table. En 2024, le risque de liquidation judiciaire du Football Club Sochaux-Montbéliard (FCSM) avait conduit à une vaste mobilisation des acteurs privés et publics locaux. À l'époque, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), comme dans d'autres intercommunalités du secteur, avaient approuvé en majorité l'adhésion de la collectivité à la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) du club. Elle était alors entrée à son capital en débloquent la somme de 50 000 €.

« Ces 50 000 €, on les retrouvera à un moment donné, lorsque les finances du club seront meilleures », expliquait ce mardi 30 juin Jean-Luc Anderhueber, le président de la CCVS. Réunis en conseil communautaire



Au mois de mai dernier, sur la pelouse du stade Bonal, de nombreux supporters ont fêté le retour en Ligue 2 du Football Club Sochaux-Montbéliard. Photo d'archives Michaël Desprez

ce mardi, les élus sous-vosgiens se sont à nouveau penchés sur le sujet pour l'augmentation de ce capital. « Cette année le FCSM accède derechef à la Ligue 2 et éprouve la nécessité d'une recapitalisation, afin notamment de : sécuriser la situation financière du club, poursuivre son projet spor-

tif, pérenniser son centre de formation », indique le rapport lié à ce point inscrit à l'ordre du jour.

« On doit faire des économies »

Avant de développer : « Les actionnaires privés ont d'ores et déjà souscrit à une

augmentation de capital de 4,5 millions d'euros et le FCSM souhaiterait que les acteurs publics s'engagent pour 2 millions d'euros. Le FCSM a saisi la communauté de communes de cette question par un premier courrier du 2 avril, puis un second du 20 mai, après qu'une réunion d'information a eu lieu le

30 avril. »

L'assemblée a donc dû se positionner sur cette nouvelle sollicitation. « La proposition que je vous fais est de mettre une capitalisation égale à 0 euro », a adressé ce mardi à son conseil communautaire le président de la CCVS. Et, tout en saluant la belle saison du club sochalien, de justifier : « On doit faire des économies [...] On ne peut pas être sur tous les fronts. On a été présents parce qu'il y avait des emplois qui étaient en jeu, parce qu'il y avait la survie d'un club qui était en jeu [...] Mais la collectivité ne pourra pas être cette fois-ci à ce tour de table. »

Et à l'avenir ? « On ne ferme pas définitivement la porte. Peut-être qu'un jour il y aura un troisième tour. Mais on donnera suite quand nos finances nous permettront d'avoir une vision un peu plus lointaine, qu'on aura une sécurisation de nos finances. Cela fait partie des arbitrages qu'il faut mettre en œuvre à un moment donné », exposait encore Jean-Luc Anderhueber.

Soumise au vote, cette non-augmentation de capital a été approuvée à l'unanimité par les élus de la CCVS présents.

● Hugo Couillard